

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
municipal, tenue le lundi 5 juillet 2021 à 20 h,
à la Salle académique, située au
75, route Saint-Gérard au
Carrefour de la Colline de Saint-Damien**

Sont présents :

M. Pierre Thibert, conseiller siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier. M. Normand Mercier, conseiller siège #1 est absent.

1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2021-07-01

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2021.

4. Adoption des dépenses de juin 2021.

5. Dossier(s) – administration

5.1 Avis de motion du projet de règlement 09-2021 modifiant le règlement 02-2003 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

5.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 09-2021 modifiant le règlement 02-2003 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

5.3 Ajustement du prix du bitume, Programme d'aide à la voirie locale.

5.4 Conseil d'août 2021.

6. Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement

6.1 Amendement du règlement Q-2, R.22.

6.2 Demande au 25, rue de l'Entreprise, abris.

6.3 Demande au 77, route Saint-Gérard, zonage.

6.4 Refonte des règlements d'urbanisme, Comité de travail.

7. Dossier(s) – services publics

7.1 Programme d'aide à la voirie locale volet soutien, asphaltage du rang Trois-Pistoles sur 1.6 km.

7.2 Gaz naturel porté dans le sud de Bellechasse.

8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

8.1 Démission de M. Michel Boissonneault comme premier répondant.

8.2 Comité de sélection pour l'engagement du directeur des loisirs.

8.3 Mandat d'accompagnement pour la sélection du directeur des loisirs.

8.4 Programme PSSPA, aménagement d'un circuit d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs.

8.5 Programme PSISPE, aménagement d'un parc de jeux d'eau au centre du village.

8.6 Demande d'appui au Programme Québec ami des aînés.

8.7 Sentiers au Parc des Bâtisseurs, avis archéologique.

8.8 Mention de félicitations à Laurianne Genest.

9. Correspondance et information

9.1 Suivi du développement de l'étang des sœurs.

9.2 Suivi du développement du Lac-Vert, délégation de gestion.

9.3 MTQ, travaux 2021-2023 MRC de Bellechasse.

9.4 SQ, priorités 2021-2022 des municipalités de la MRC de Bellechasse.

9.5 Déploiement du Programme Pair.

9.6 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

9.7 Fondation Jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches.

9.8 Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement

2021-07-02

3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2021

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 7 juin 2021, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

2021-07-03

4- Adoption des dépenses de juin 2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **357 786.36 \$** et des salaires de **68 037.79 \$** en date du 5 juillet 2021 pour les dépenses de juin 2021.

Adopté unanimement

5- Dossier(s) - administration

2021-07-04

5.1 Avis de motion du projet de règlement 09-2021 modifiant le règlement 02-2003 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

Monsieur le conseiller Gaétan Labrecque donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 09-2021 modifiant le règlement 02-2003 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

2021-07-05

5.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 09-2021 modifiant le règlement 02- 2003 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 juillet 2021 (résolution no 2021-07-04);

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu unanimement que le présent **projet de règlement** soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.-

L'article 4 du règlement no 02-2003 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux adopté par le conseil municipal le 7 avril 2003 est modifié pour dorénavant se lire comme suit, à savoir :

ARTICLE 4

La circulation des véhicules tout terrain est permise sur les chemins suivants et sur les longueurs maximales prescrites suivantes, lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante :

- Rue Commerciale : section située entre le numéro civique 249 et la jonction de la route 279, près du numéro civique 270.
- Rue de la Colline : de la rue Commerciale jusqu'à l'extrémité sud de la rue de la Colline face au numéro civique 34.
- Rue de l'Église : section située entre la rue de la Colline et le numéro civique 12.
- Rue Leblond : entre la rue de la Colline et la rue St-Irénée et la section située entre la rue St-Irénée et croissant Brochu.

- Croissant Brochu : section sud de cette rue entre les numéros civiques 22 et 38 et entre les numéros 38 et 50.
- Neuvième Rang : au complet.
- Montée du Moulin : au complet.
- Huitième Rang : de la montée du Moulin jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Damien / Saint-Lazare.
- Route Saint-Jean-Baptiste : au complet.
- Route Saint-Gérard : de la rue Commerciale jusqu'au Huitième Rang.
- Huitième Rang Est jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Damien / Saint-Nérée.
- Rue Saint-Irénée : du chemin Métivier jusqu'à la rue Leblond. (Ajout)

ARTICLE 2.-

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la *Gazette officielle du Québec*.

2021-07-06

5.3 Ajustement du prix du bitume, Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a déposé une demande d'aide financière dans le volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et que celle-ci fut acceptée;
ATTENDU QUE la source de calcul de l'aide financière était l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE selon les modalités du PAVL, les pourcentages d'imprévus des estimations détaillées ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'aide financière maximale;

ATTENDU QUE le prix du bitume est anormalement élevé pour l'été 2021 et que cette hausse ne pouvait être prévue lors du dépôt des demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE des ajustements de prix du bitume importants sont à prévoir pour les travaux de pavage réalisés à l'été 2021;

ATTENDU QUE cette situation exceptionnelle pourrait se traduire par des dépassements de coûts par rapport à l'aide financière maximale annoncée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland demande au ministère des Transports d'ajuster les aides financières maximales afin de couvrir les hausses du prix du bitume et que cette résolution soit transmise à :

1. Ministère des Transports
2. Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse

Adopté unanimement

2021-07-07

5.4 Conseil d'août 2021

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal annule la séance du conseil prévue le 2 août 2021 et qu'un avis public soit envoyé pour informer la population.

Adopté unanimement

6- Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement

2021-07-08

6.1 Amendement du règlement Q-2, R.22

CONSIDÉRANT QUE les Associations de lac, de concert avec les OBV, les MRC et les municipalités, ont déployé beaucoup d'effort pour améliorer la qualité des eaux et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est provincial, mais applicable par les inspecteurs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le 2e alinéa de l'article 2 du règlement est demeuré inchangé depuis l'adoption du règlement en 1981;

CONSIDÉRANT QUE le libellé du 2e alinéa de l'article 2 du règlement Q-2, r.22 n'oblige pas les propriétaires de résidence isolée à refaire leur système lorsque les installations sont en contact avec les eaux de la nappe phréatique ou trop près d'un lac ou d'un cours d'eau ou d'une source d'alimentation en eau publique;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition oblige les municipalités à faire la preuve que l'installation constitue une nuisance même lorsque le système est délabré et que son volume ne permet de toute évidence pas de recevoir et de traiter les eaux usées de la résidence qu'il dessert;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par ses nouvelles politiques et réglementations souligne l'importance de la préservation de l'eau potable, dont notamment par la mise en place de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT la lenteur du processus de mise à jour des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'état de santé de nos lacs est préoccupant et requiert des actions rapides;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a entrepris des travaux de refonte du règlement Q-2, r.22, et qu'il demande

la collaboration des organismes municipaux afin de s'assurer notamment que les modifications apportées simplifient sa mise en œuvre et donnent davantage de latitudes aux municipalités,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu :

QUE soit demandé un amendement du règlement Q-2, r.22 afin de faciliter son application et obliger le remplacement des installations septiques non conformes en priorisant les secteurs en bordure des cours d'eau;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux MELCC, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Bellechasse, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud.

Adopté unanimement

2021-07-09

6.2 Demande au 25, rue de l'Entreprise, abris

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour l'installation d'un abri de style dôme de plastique d'une grandeur de 30 x 65 pieds au 25, rue de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit donner son approbation pour l'installation de ce type d'abri sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande est située dans le parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil donne son accord pour l'installation d'un abri de style dôme de plastique d'une grandeur de 30 x 65 pieds au 25, rue de l'Entreprise.

Adopté unanimement

6.3 Demande au 77, route Saint-Gérard, zonage

Le conseil a pris connaissance de la demande du 77, route Saint-Gérard. Pour l'instant, le conseil n'ira pas de l'avant avec cette demande. Le tout sera étudié lors du processus de refonte des règlements d'urbanisme qui aura lieu d'ici la fin de l'année 2021.

2021-07-10

6.4 Refonte des règlements d'urbanisme, Comité de travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit réaliser la refonte de ses règlements d'urbanisme d'ici le printemps 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et le Comité consultatif d'urbanisme doivent être impliqués dans le processus de refonte;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un Comité de travail pourrait améliorer l'efficacité du processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu :

QUE le Comité de travail pour la refonte des règlements d'urbanisme soit formé de deux membres du conseil municipal, de deux délégués du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que du directeur général, M. Vincent Drouin.

QUE les deux représentants de la municipalité sur le Comité de travail soient le conseiller Jean-Louis Thibault et le conseiller Gaétan Labrecque.

Adopté unanimement

7- Dossiers(s) – services publics

7.1 Programme d'aide à la voirie locale volet soutien, asphaltage du rang Trois-Pistoles sur 1.6 km

La municipalité a obtenu une aide financière de 634 115 \$ pour finaliser l'asphaltage du rang Trois-Pistoles sur une distance de 1.6 km. Cette somme provient du Programme d'aide à la voirie locale, volet soutien. Les travaux vont se réaliser au début du printemps 2022.

2021-07-11

7.2 Gaz naturel porté dans le sud de Bellechasse

ATTENDU le projet élaboré par Développement Économique Bellechasse relativement à la construction d'une station de compression sur le territoire de Bellechasse pour la mise en place du gaz naturel porté auprès des entreprises industrielles, commerciales et agricoles;

ATTENDU QUE le gaz naturel porté constitue une alternative au prolongement des réseaux gaziers dans les régions;

ATTENDU l'importance de réduire la facture énergétique des entreprises du territoire de Bellechasse, dont celle de la municipalité;

ATTENDU QUE l'accès au gaz naturel doit être possible pour toute entreprise;

ATTENDU QUE le projet de gaz naturel porté dans Bellechasse a été retenu par le « Comité de priorisation de la région de la Chaudière-Appalaches » dans le cadre de la réflexion régionale de la relance économique de la région initiée, en juin 2020;

ATTENDU l'annonce du 5 novembre dernier faite par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, de la mise en place du « Programme de soutien à la

production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel (PSPGNR) » prévoyant une enveloppe de 25 M\$ en aide financière;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre de la mise à jour économique du 12 novembre dernier, une somme de 25 M\$ en 2020-2021 pour soutenir de nouveaux projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel ayant pour but de desservir les secteurs industriel et agricole en région;

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, secondé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu à l'unanimité;

De demander à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet de station de compression de Bellechasse dont l'aide financière demandée se chiffre à 8,370 M\$ et d'y ajouter la somme nécessaire à l'installation d'une station d'injection de gaz naturel renouvelable estimée à environ 3 M\$ sur le même site que la station de compression Bellechasse;

8- Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

2021-07-12

8.1 Démission de M. Michel Boissonneault comme premier répondant

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Michel Boissonneault au sein du service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT tous les services que Monsieur Boissonneault a donné pour la communauté de Saint-Damien-de-Buckland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal remercie et félicite Monsieur Michel Boissonneault qui a agi comme premier répondant depuis novembre 2010.

QU'une lettre de remerciement lui soit adressée pour tous les services rendus à la population de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

2021-07-13

8.2 Comité de sélection pour l'engagement du directeur des loisirs

CONSIDÉRANT QUE M. Pascal Gonthier a donné sa démission comme directeur des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit débiter un processus de recrutement de son nouveau directeur des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit former un Comité de sélection pour effectuer les entrevues de sélection pour l'engagement du prochain directeur des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil délègue le maire, M. Sébastien Bourget, le conseiller, M. Simon Bissonnette, et le directeur général, M. Vincent Drouin, sur le Comité de sélection pour l'engagement du prochain directeur des loisirs et de la vie communautaire.

Adopté unanimement

2021-07-14

8.3 Mandat d'accompagnement pour la sélection du directeur des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du directeur des loisirs et de la vie communautaire nécessite le concours de spécialistes en ressources humaines pour venir en aide au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse possède une spécialiste en ressources humaines pour aider les municipalités locales lors de processus de sélection du personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal demande l'appui du service des ressources humaines de la MRC de Bellechasse pour l'engagement du prochain directeur des loisirs et de la vie communautaire.

Adopté unanimement

2021-07-15

8.4 Programme PSSPA, aménagement d'un circuit d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PSSPA) vise à soutenir financièrement les municipalités du Québec dans la réalisation de projets de mise à niveau et de développement des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un circuit d'hébertisme est prévu au Parc des Bâtisseurs dans le plan directeur d'aménagement du cœur de village;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cette nouvelle infrastructure bonifierait l'offre d'activités de plein-air offerte aux familles de Saint-Damien, à la clientèle scolaire et aux services de garde éducatifs à l'enfance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon

Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation du projet « Aménagement d'un circuit d'hébertisme au Parc des Bâtisseurs » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désigne M. Vincent Drouin, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté unanimement

2021-07-16

8.5 Programme PSISPE, aménagement d'un parc de jeux d'eau au centre du village

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISPE) vise à soutenir financièrement les municipalités du Québec de moins de 10 000 habitants dans la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible, une infrastructure doit être accessible au public, permettre la pratique d'activités physiques et être de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un parc de jeux d'eau est prévu au plan directeur d'aménagement du cœur de village et que cette infrastructure répond aux critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cette nouvelle infrastructure bonifierait l'offre d'activités offerte aux familles de Saint-Damien et des environs ainsi qu'à la clientèle scolaire et des services de garde éducatifs à l'enfance;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un parc de jeux d'eau est également prévu au plan d'action de la politique familiale 2020-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter de cet équipement de loisirs à Saint-Damien pour améliorer la qualité de vie de nos familles et en attirer de nouvelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland autorise la présentation du projet « Aménagement d'un parc de jeux d'eau au cœur du village » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISPE);

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland désigne M. Vincent Drouin, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté unanimement

2021-07-17

8.6 Demande d'appui au Programme Québec ami des aînés

CONSIDÉRANT la demande d'appui au Programme Québec ami des aînés par Mme Pauline Mercier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à la continuité des activités initiés par les cours de Jouvence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est d'avis que cette nouvelle offre améliorera l'offre de services dans notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu d'appuyer la demande de Mme Pauline Mercier, au Programme Québec ami des aînés.

Adopté unanimement

2021-07-18

8.7 Sentiers au Parc des Bâtisseurs, avis archéologique

CONSIDÉRANT QUE notre demande pour l'aménagement de sentiers au Parc des Bâtisseurs a été présélectionnée pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE des renseignements sont requis par le MAMH afin de finaliser l'évaluation de notre projet qui pourrait conduire à l'obtention d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE dans les renseignements requis, la municipalité doit obtenir une correspondance avec le ministère de la Culture et des Communications qui atteste le respect de la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette correspondance, le MCC exige à la municipalité d'obtenir d'abord un avis archéologique comprenant les éléments suivants :

- la méthodologie ;
- une brève synthèse des recherches et connaissances archéologiques du secteur à l'étude;
- une description des possibles perturbations survenues dans la zone à l'étude;
- une évaluation du potentiel archéologique;
- les recommandations sur les mesures d'atténuation proposées;
- une liste des sources documentaires, iconographiques et cartographiques consultées.

CONSIDÉRANT QUE la firme « **GAIA, coopérative de travail en archéologie** » a **déposé une offre de service liée à nos besoins;**

CONSIDÉRANT QUE le respect des exigences au niveau des renseignements requis pourrait conduire à l'obtention d'une aide financière de 100 000 \$, ce qui est une somme importante pour notre municipalité et le développement du Parc des Bâtisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil accepte l'offre de la firme « **GAIA, coopérative de travail en archéologie** », au montant de 1 505,60 \$ excluant les taxes pour obtenir un avis archéologique pour la réalisation des sentiers au Parc des Bâtisseurs.

Adopté unanimement

2021-07-19

8.8 Mention de Félicitations à Mme Laurianne Genest

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil adopte une mention de félicitations à Mme Laurianne Genest, ancienne résidente de la municipalité pour sa participation aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en cyclisme sur piste.

Adopté unanimement

9- Correspondance et information

9.1 Suivi du développement du Lac des religieuses

Le comité travaille toujours à préciser les travaux à prioriser lors de la première phase du projet qui touchera le tour du lac des religieuses. À la suite des décisions prises, le comité pourra aller de l'avant avec les plans et devis.

9.2 Suivi du développement du Lac-Vert

Monsieur le maire confirme que le comité finalise la mise en place de la vision du développement du site du Lac-Vert. De plus, le conseil travaille sur un projet de délégation de gestion concernant le site du Lac-Vert.

9.3 MTQ, travaux 2021-2023 MRC de Bellechasse

La municipalité a reçu la présentation des travaux pour la

MRC de Bellechasse pour les années 2021 à 2023. Le MTQ prévoit la reconstruction du pont sur le rang Trois-Pistoles au-dessus du ruisseau Taschereau sur notre territoire.

9.4 SQ, priorités 2021-2022 des municipalités de la MRC de Bellechasse

La Sûreté du Québec dépose les priorités 2021-2022 pour les municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse.

9.5 Déploiement du Programme Pair

La municipalité a reçu une offre de services pour le déploiement du Programme Pair sur son territoire. Celle-ci est de s'assurer du bien-être des aînés par un appel quotidien. Les conseillers ont pris connaissance de l'offre de services et décident de ne pas aller de l'avant avec cette proposition pour l'instant.

9.6 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

La municipalité bénéficiera d'un montant maximal de 114 559 \$ dans la cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux. Les travaux devront être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023.

2021-07-20

9.7 Fondation Jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité ainsi que l'achat de quatre (4) billets pour la ronde de golf d'une valeur de 500 \$ avant taxes pour le tournoi de golf de la Fondation Jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches.

9.8 Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière- Appalaches

Le conseil décline la demande de soutien financier de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.

10- Période de questions

Aucune question.

2021-07-21

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h12.

Sébastien Bourget, Maire

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

Prochaine séance : Mardi, 7 septembre, 20h.